

## AXELLE LEMAIRE SECRETAIRE D'ETAT CHARGEE DU NUMERIQUE ET DE L'INNOVATION AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 25 janvier 2017 N°152

## Axelle LEMAIRE se félicite du dynamisme de la French Tech dans la cybersécurité et de la mise en place du dispositif national d'Assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance (ACYMA)

Axelle LEMAIRE, secrétaire d'Etat chargée du Numérique et de l'Innovation était à Lille mercredi 25 janvier 2017 dans le cadre du Forum International de la cybersécurité.

A l'occasion de ce déplacement, Axelle LEMAIRE a remis les trophées de la PME innovante à la startup Prove&Run, experte dans la sécurité des objets connectés. Elle est également allée à la rencontre sur le forum de plusieurs PME françaises innovantes dans le domaine de la cybersécurité, de la détection d'actes malveillants sur mobile aux fibres optiques multimodales sécurisées, en passant par des formations en ligne dans la cybersécurité ou des technologies innovantes de chiffrement de données sur les entreprises.

La ministre a également annoncé, avec Guillaume POUPARD, Directeur Général de l'ANSSI et Thierry DELVILLE, Délégué ministériel aux Industries de sécurité et à la Lutte contre les cybermenaces, la mise en place d'ACYMA, le nouveau dispositif national d'assistance aux victimes d'actes de cybermalveillance.

Cette initiative, qui s'adresse aux particuliers ainsi qu'aux entreprises et aux administrations, a plusieurs objectifs :

- la mise en relation des victimes via une plate-forme numérique avec des prestataires de proximité susceptibles de les assister techniquement ;
- la mise en place de campagnes de prévention et de sensibilisation à la sécurité du numérique, sur le modèle de la sécurité routière;
- la création d'un observatoire du risque numérique permettant de l'anticiper.

ACYMA s'appuiera d'une part sur les prestataires techniques de proximité et d'autre part sur les réseaux existants au niveau territorial, qu'il s'agisse des administrations de l'Etat (gendarmerie, police, représentants locaux de l'ANSSI) ou des collectivités et acteurs locaux (chambres consulaires, fédérations professionnelles, réseaux « transition numérique », etc.).

Avec ce nouveau dispositif de réponse aux cybermalveillances, l'Etat souhaite apporter une réponse opérationnelle concrète à des individus et des entreprises qui sont souvent démunis face aux cyberattagues.





En effet, le nombre de signalements traités par l'ANSSI a bondi de 50% en 2015 et les incidents publics sont de plus en plus nombreux (détournement de sites internet, fuite de données...). Sans réponse adéquate, le risque de défiance envers le numérique peut, in fine, nuire au développement des usages.

Pour Axelle LEMAIRE, «Une meilleure cyberprotection de nos concitoyens, de nos entreprises et de nos administrations, conduit les entrepreneurs à prendre des risques, les chercheurs à innover et les entreprises à investir. A l'heure où l'utilisation d'Internet est quotidienne pour des milliards de personnes à travers le monde, nous devons plus que jamais construire les conditions d'une « cyberpaix ». Les français étaient une nouvelle fois très nombreux sur le salon, démontrant la dynamique de la French Tech dans le secteur de la cybersécurité ».

**Contact presse:** 

Cabinet d'Axelle LEMAIRE: 01 53 18 44 50 sec.senum-presse@cabinets.finances.gouv.fr

